

Analyses BIO: Mise à niveau

Rappel des outils de gestion et interprétations des résultats d'analyse en bio

Le règlement encadrant la production biologique interdit l'utilisation de substances non conformes (pesticides chimiques de synthèse, certains additifs, etc.) sur les produits bio. Cependant, dans certains cas (contamination croisée, contamination accidentelle, etc.), des résidus de pesticides peuvent se retrouver sur certains produits bio. Pour gérer ce risque de résidus pesticides en filière bio, les opérateur.rices de production bio réalisent régulièrement des prélèvements sur les produits certifiés dans le cadre de leur plan d'analyse. En cas de résultat d'analyse positif, l'opérateur.rice doit suivre certaines étapes détaillées dans la réglementation BIO afin de déterminer le type de contamination et l'impact de cette contamination sur le produit.

Formation

0.5 jour - 4 h

Horaires: 8 h 30 – 12 h 30 + activités à distance **Sessions**:

14 octobre 2025 – à distance 2 décembre 2025 –

COMPLET

550 €HT

Pour qui?

Responsables analyses, réglementaire ou qualité Auditeurs internes

Quelle pédagogie ?

Echanges Exercices et Etudes de cas Quiz

Les pré-requis

Cette formation nécessite d'avoir déjà suivi la formation intitulée : ANALYSES BIO : Maîtrisez le risque de contamination par les pesticides en filière bio et d'avoir un certificat AB par Ecocert FRANCE en cours de validité le au jour de la formation.

OBJECTIFS

- Se rappeler comment interpréter les nouvelles exigences réglementaires relatives à la gestion des risques contaminants comme les pesticides.
- Se rappeler et identifier les nouvelles actions à entreprendre en cas de détection de pesticides dans un produit biologique.
- Se rappeler comment appliquer les nouvelles règles et outils d'interprétation d'analyse, afin de les utiliser.

PROGRAMME

Accès offert à 2h d'e-learning facultatif sur les exigences réglementaires en bio et la construction d'un système de gestion des analyses

INTRODUCTION: REGLEMENTATION ET VOCABULAIRE

MISE EN APPLICATION DU REGLEMENT UE 2018/848

- Articles du règlement dédiés
- Nouvelle étape : le soupçon est-il étayé ?
- Dissipation du soupçon possible par l'opérateur

PRINCIPAUX CHANGEMENTS: LES SEUILS DISPARAISSENT AU PROFIT D'UN INDICATEUR

- L'indicateur A
- Comment juger l'importance du niveau de la contamination? (Cas d'un produit brut, d'un produit transformé mono ingrédient et d'un produit multi-ingrédients)

LE DOSSIER D'INVESTIGATION A CONSTITUER

- Contenu du dossier
- Précisions sur le contexte du prélèvement
- Précisions sur les informations à demander à son fournisseur

CONCLUSION: L'OPERATEUR EST-IL EN MESURE DE DISSIPER LE SOUPÇON?

- Situation 1 : L'opérateur est en mesure de dissiper le soupçon
- Situation 2 : L'opérateur ne peut pas dissiper le soupçon, et doit informer Ecocert (Formulaire de signalement, enquête officielle, échanges entre OC et autorités

LES CAS PARTICULIERS - A LA CARTE

- Les cas d'origine « fortuite »
- Les autres cas particuliers

LES OUTILS - A LA CARTE

- Recherche d'informations sur les molécules
- Recherche des taux de transfert
- Moteur de recherche des LMR

INFO TARIFS

Le tarif de la formation s'élève à 550 € HT.

Une réduction de 50% est appliquée sur le prix de la formation dès le second participant pour une même session issu de la même société.